

Institut des Régions de l'Europe (IRE)

Le 18 Juin 2004 le projet du traité établissant une constitution européenne a été accepté par les chefs d'État et les chefs du gouvernement des 25 pays membres de l'Union européenne.

De ces négociations, les régions ressortent vainqueurs. De nombreuses conventions trouvent alors leur place dans le texte du traité constitutionnel.

Cette compétence élargie demande pourtant suffisamment de savoir-faire et une infrastructure adaptée.

Cet effort de prendre en considération le niveau régional existe partout en Europe, même au sein des états qui se sont montrés hésitants face à la décentralisation.

La conséquence en est une croissance politique et économique considérable dans les régions. Dans une Europe élargie, les régions jouent un rôle crucial dans les domaines de l'intégration, de développement et de la coopération.

Les solutions possibles sont les suivantes

- La création d'une institution suprarégionale possédant une approche pratique face aux problèmes qui se Posent
- La création d'un réseau comprenant les régions européennes.
- Une coopération régionale et transfrontalière subventionnée par l'UE
- L'encouragement au renforcement des relations régionales et économiques de la part de l'IRE.
- Des conférences spécifiques sur des sujets touchant à la domaine régional.
- Le Congrès annuel à Salzburg pour tous les membres
- L'organisation de la Conférence des Régions Européennes en août

L'Institut des Régions de l'Europe (IRE) est une fondation d'utilité publique, dont le directoire est responsable pour le déroulement organisationnel et pour la capture des ressources nécessaires.

Le directeur, Univ. Doz. Dr. Franz Schausberger, détient la gestion scientifique et organisationnelle de l'Institut. Le conseil de l'IRE remplit une fonction consultative et confère deux à trois fois par an.

Les membres sont intéressés à la fondation par une association soutenant la fondation IRE.

L'IRE collabore avec des institutions de l'UE, ainsi qu'avec des organismes indépendants de l'Union Européenne (comme la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe, le Parlement Européen, le Comité des Régions, la Cour européenne de justice)

Un comité d'experts et de représentants s'occupe de remises à neuf importantes.

Le financement de l'IRE est assuré par des ressources privées (cotisations, sponsoring) ainsi que par les cotisations annuelles des régions et des entreprises.

Les sièges de l'Institut se trouvent à Salzburg et à Vienne. Dr. Joachim Fritz détient la gestion du bureau. À présent, deux assistantes générales travaillent à l'Institut.

Tous les mois, deux personnes ont la possibilité d'effectuer un stage au sein de l'IRE.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter:

Institut des Régions de l'Europe (IRE)

Franz-Josef-Kai 1

5020 Salzburg

Autriche

T: +43 662 843 288-5017

F: +43 662 843 288-5050

www.institut-ire.eu

office@institut-ire.eu